

PRÉSENTATION



FORMATION

AGENT DE PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES (A3P)

TITRE RNCP

35098

TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Niveau 4

INTÉGRALE SÉCURITÉ FORMATIONS

54 chemin du Carreou - 83480 Puget sur Argens

Secrétariat : 04 22 47 07 68

www.integralebodyguardacademy.com

DEVENEZ

Agent de Protection Rapprochée (APR)

Durée

9 semaines / 327 heures

Tarif

3800€

Lieu

Puget-sur-Argens
(entre Cannes et Saint-Tropez)

Hébergement

Hébergement gratuit sur
place

Dates

Du 9 janvier au 13 mars 2023

Du 20 mars au 26 mai 2023

Du 4 juillet au 6 septembre 2023

Du 9 octobre au 12 décembre 2023

Comment financer votre formation ?

Avec votre Compte Personnel de Formation (CPF)

En cliquant sur le lien ci-dessous :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/84089988400026_APR/84089988400026_apr?contexteFormation=ACTIVITE_PROFESSIONNELLE

Sélectionnez ensuite les dates de formation souhaitées et suivez la procédure d'inscription.

Financement Pôle Emploi

Afin que nous puissions transmettre une demande de financement à Pôle Emploi, nous vous demandons de nous envoyer par email à integralesecuriteformations@gmail.com, votre identifiant Pôle Emploi + le code postal de votre lieu de résidence.

Financement personnel en x3, x4, x10

Vous n'avez pas suffisamment de fonds sur votre Compte Personnel de Formation (CPF) ? Pôle Emploi a refusé le financement de votre formation ?

Financez votre formation en quelques minutes par carte bancaire en x3, x4, x10 en partenariat avec FLOA BANK.

Transition Pro

Vous êtes salarié en reconversion professionnelle ? Contactez-nous au 04 22 47 07 68 afin que nous puissions vous accompagner dans les démarches.

Votre inscription en formation Agent de Protection Physique des Personnes

LES ETAPES

1) FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Nous validons ensemble le mode de financement de votre formation (*avec votre Compte Personnel de Formation, avec financement Pôle Emploi, en financement personnel*). Lorsque nous recevons l'accord de financement, nous procédons à la demande d'autorisation préalable (étape 2).

2) AUTORISATION PREALABLE AU MINISTERE DE L'INTERIEUR (CNAPS)

La formation Agent de Protection Physique des Personnes est encadrée et réglementée par le Ministère de l'intérieur (CNAPS). Vous devez obtenir, avant votre entrée en formation, une autorisation préalable d'entrée en formation, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité délivrée par le CNAPS. Nous nous chargeons pour vous de cette démarche.

Nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer par email à l'adresse suivante : integralesecuriteformations@gmail.com (ne pas oublier le S à formations) :

- Vous êtes déjà titulaire d'une carte professionnelle CNAPS ? Nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre une copie de votre carte professionnelle par email.
- Vous n'êtes pas titulaire d'une carte professionnelle CNAPS ? Nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre une copie de votre carte professionnelle par email :
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois, uniquement facture d'eau, d'électricité ou de gaz, ou quittance de loyer.
Si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, merci de fournir la pièce d'identité de l'hébergeant, recto et verso, une attestation d'hébergement, ainsi qu'un justificatif de domicile à son nom
- Votre pièce d'identité en cours de validité, uniquement passeport ou carte d'identité
- Si vous n'avez pas la nationalité française (vous avez un titre de séjour DEPUIS AU MOINS 5 ans), un casier judiciaire de votre pays de naissance de moins de trois mois, traduit en français par un traducteur assermenté
- Si vous êtes né en Polynésie Française, DOM TOM, merci de fournir un acte de naissance de moins de 3 mois

3) CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Votre formation est financée ? Le Ministère de l'intérieur (CNAPS) a accepté votre demande d'autorisation préalable ou Vous êtes déjà titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ? Nous vous envoyons par email votre convocation officielle. Tout est bon !

La demande d'autorisation au Ministère de l'intérieur (CNAPS) De quoi s'agit-il ?

Avant de délivrer une autorisation préalable, le CNAPS va vérifier vos antécédents judiciaires et procéder à une enquête de moralité (les délais sont variables, de 2 jours à 2 mois).

Si vous avez déjà des antécédents judiciaires, si vous fait l'objet d'une garde à vue ou d'une plainte à votre encontre, si un Officier de Police Judiciaire a relevé vos empreintes au sein d'un commissariat, vous êtes sans doute fiché au **Traitement des antécédents judiciaires (TAJ)**, même si votre casier judiciaire est vierge. Dans ce cas l'enquête sera plus longue (2 à 3 mois). Le CNAPS pourra être amené à vous demander certains documents comme un « avis de classement sans suite » ou décisions de justice.



Votre formation Agent de Protection Physique des Personnes

LES DÉTAILS

Les prérequis :

- être en possession d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS (nous nous chargeons de cette démarche) ou être en possession d'une carte professionnelle en cours de validité
- réussir le test de français préalable à la formation – ce test sera réalisé le premier jour de formation sur une tablette numérique
- certificat médical datant de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique de sport de combat et d'activités physiques de type musculation, fitness et course à pied
- permis de conduire en cours de validité *(si ce n'est pas le cas, veuillez nous contacter)*

Objectifs de la formation

Le garde du corps ou agent de protection rapprochée (APR) ou agent de protection physique des personnes (A3P) assure la sécurité et le respect de la vie privée de personnes, de personnalités VIP la plupart du temps (personnalités politiques, stars, sportifs de très haut niveau, etc.). Cet agent de protection se doit d'être discret, sportif et aux aguets tant au domicile que durant les déplacements des personnes qu'il accompagne. Il veille également à respecter les lois (et à les faire respecter). Travaillant seul ou en équipe, il peut exercer dans le domaine public (en tant que fonctionnaire de police) ou plutôt dans le privé (au sein d'une entreprise de protection).

Activités visées

Un agent de protection de l'intégrité physique des personnes a pour seule mission de protéger la vie de la personne placée sous sa responsabilité, et de contrecarrer toute atteinte à son intégrité physique (ainsi qu'à sa vie privée). Il se doit de respecter les procédures de sécurité exigées par son employeur, qu'il s'agisse d'une agence de protection rapprochée, d'une société de gardiennage ou du service public (le Service de la protection) en charge de la sécurité du personnel politique et des chefs d'États étrangers.

Travaillant seul ou en équipe, le garde du corps :

- assure la sécurité de personnalités politiques, médiatiques, sportives, de l'industrie du spectacle, de hauts fonctionnaires et de dirigeants d'entreprises en les accompagnant lors de déplacements privés ou professionnels ;
- joue le rôle de chauffeur de sécurité lorsque son contrat inclut la conduite des véhicules de ses clients.

Les agents de protection sont équipés d'un dispositif de communication pour interagir avec leurs collègues en permanence. Lors de missions à risque, les gardes du corps peuvent être amenés à utiliser un matériel particulier, comme un gilet ou une mallette pare-balles par exemple.

Compétences attestées

Les compétences attendues :

- maîtrise des situations pratiques avec application justifiée du cadre légal ;
- gestion des situations conflictuelles et conflictuelles dégradées, dans le cadre des missions de l'A3P ;
- transmission des consignes et des informations ;
- opérer en efficacité et dans le cadre légal en qualité d'agents de protection physique des personnes lors des déplacements et accompagnements ;
- disposer de la maîtrise des dispositifs embarqués ;
- posséder et maîtriser les techniques professionnelles.

Les compétences associées :

- évaluation de la menace encourue.
- prise en compte et conception de la protection du client et de sa famille.
- mise en place des moyens technologiques et humains pour la sécurisation de sites propres au client.
- étude de sécurisation des déplacements.
- audits de sécurité, de prévention.
- prévention de l'espionnage industriel.

Modalités d'évaluation

Mise en situation reconstituée (effectuer une préparation de mission) puis exécuter au moins une mission complète en condition réelle. Le dossier de préparation de mission sera soutenu devant le jury qui aura à disposition l'évaluation continue ainsi que les commentaires des formateurs sur le déroulé de la mission. Le jury pourra poser les questions de son choix au candidat sur la mission, le dossier, ou tout ce qui concerne le métier d'agent de protection physique des personnes.

Des questionnaires contextualisés d'évaluation sont également mis en place.

Méthodes pédagogiques

- Étude de cas concrets
- Manipulation de matériels variés
- Exercices d'application en situation réelle
- Entraînement à l'examen tout au long de la formation

Ressources techniques et pédagogiques

- Salle de simulation et d'entraînement à la self-defense
- Sacs de frappe, boucliers de protections, gants de boxe
- Appareils émetteurs-récepteurs Motorola
- Véhicules pour escortes motorisées
- Engins pyrotechniques réels ou factices permettant la réalisation de mises en situations pratiques pour leur neutralisation



INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement

Hébergement collectif GRATUIT sur place.
Veuillez nous contacter pour réserver votre place.

Sur place

- réfrigérateur
- cuisine équipée
- salle de bain avec cabine de douche
- lave-linge et sèche linge
- distributeur automatique de boissons et de snacks

A moins de 5 minutes du centre de formation

- Hypermarchés et commerces alimentaires : Carrefour, Grand Frais, Satoriz
- Fast-food : Mc Donald's, Steak & Shake, KFC

POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrez notre formation APR INTERNATIONAL NEW-YORK



**DÉCOUVREZ NOTRE
FORMATION
APR FRANCE + APR
INTERNATIONAL NEW-YORK**



**9 SEMAINES EN FRANCE +
9 JOURS DE FORMATION INTENSIVE
A NEW-YORK**

**6200€
(TRANSPORT ET HÉBERGEMENT INCLUS)**

Au programme de cette formation intensive : tir AR-15 et 9 mm dans le New-Jersey, conduite d'autorité en SUV en plein centre de New-York, piétonnage au cœur de Time Square, footing à Central Park, rencontre avec des professionnels de la sécurité et bodyguards américains.

Objectifs

Cette formation intensive de 9 jours a été conçu pour préparer les agents de protection physique des personnes aux opérations de protection dans un environnement à forte densité de population (mégalo-poles).

Elle a pour objectif d'approfondir l'ensemble des connaissances des professionnels de la sécurité sur le plan international.

A l'issue de la formation, nous délivrons les certificats suivants :

- NYCPO New-York City Protection Officer attestant de vos connaissances internationales
- Certificat de conducteur d'autorité en zone urbaine à forte densité de population
- L'attestation d'initiation au tir AR-15 et 9mm "Gun for Hire - introduction to shooting in the United States"

Programme de formation

- Embarquement et débarquement d'un VIP en zone urbaine à forte densité de population (Time Square)
- Conduite d'autorité en convoi motorisé en zone urbaine
- Tir AR-15 et 9mm
- Sport - course à pieds au coeur de Central Park
- Anglais professionnel
- Rencontre avec des professionnels de la sécurité et bodyguards américains (échanges franco-américains)
- Mission finale - Accompagnement d'un VIP (roof-top, restaurants, boutiques)

Accompagnants :

P. STRENG - formateur en protection rapprochée et ancien officier de police judiciaire

X. SOLTYSIAK - enseignant en langue vivante étrangère (professeur d'anglais)

JOUR 1

Départ de l'aéroport de Nice Côte d'Azur

Arrivée à New-York en début d'après-midi (heure locale)

Prise en compte du logement - installation

Premier briefing

Quartier libre

JOUR 2

Footing à Central Park

Cours pratiques et théoriques (anglais et techniques professionnelles)

Piétonnage à Time Square + Métro New-Yorkais (sécurisation d'une personnalité en zone à forte densité de population)

Quartier libre

JOUR 3

Footing sur la High Line

Cours pratiques et théoriques (anglais et techniques professionnelles)

Initiation au tir AR-15 et 9mm dans le New-Jersey

Quartier libre

JOUR 4

Footing à Central Park

Cours pratiques et théoriques : terrorisme et secourisme tactique d'urgence

Visite de Ground Zero 9/11 Museum (musée du 11 septembre 2001). Le billet d'entrée au musée est inclut dans le prix de la formation

Quartier libre

JOUR 5

Footing à Central Park

Cours pratiques et théoriques (anglais et techniques professionnelles)

Piétonnage et sécurisation d'un VIP sur la 5th Avenue

Repérages et préparation de la mission finale "Rooftop"

Quartier libre

JOUR 6

Prise en compte des véhicules SUV

Conduite d'autorité - embarquement et débarquement en zone à forte densité de population

Préparation de la mission "Rooftop"

Quartier libre

JOUR 7

Mission "Rooftop"

JOUR 8

Restitution des véhicules SUV

Débriefing de la mission "Rooftop"

Quartier libre

JOUR 9

Retour à l'aéroport de Nice Côte d'Azur

Pré-requis :

- passeport en cours de validité
- permis de conduire international (démarche à accomplir auprès de la préfecture délais environ 2 mois)
- certificat médical de moins de 3 mois
- attestation d'assurance responsabilité civile

COVID-19 / Conditions d'entrée aux Etats-Unis (cette information sera mise à jour en fonction de l'évolution de la réglementation américaine) :

- Schéma vaccinal complet - 2 doses
- Test PCR / antigénique à réaliser UNIQUEMENT la veille du départ



APR New-York City

OBJECTIF

Exercer une activité de protection d'une personnalité dans une zone urbaine à forte densité de population.



INTÉGRALE SÉCURITÉ
FORMATIONS

Nos agréments et certifications

Organisme de formation agréé :

OF-CFA Intégrale Sécurité Formations (SASU)

Domicilié 54 chemin du Carreou – 83480 PUGET SUR ARGENS

Immatriculé au Registre des Commerces et des Sociétés de Fréjus, RCS FRÉJUS
84089988400026

- Déclaré auprès du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (DIRECCTE) - NDA 93830600283
- Membre de l'Union Nationale des Acteurs de Formation en Sécurité (UNAFOS),
- CFA immatriculé par le Ministère de l'Éducation Nationale n°UAI 0831774,
- Agrément SSIAP n°8323 attribué par arrêté préfectoral n°20/123 en date du 08/10/2020,
- Certification Nationale Qualité QUALIOP1 n°00159 délivrée par SGS en date du 21/10/2020,
- Autorisation d'exercice CNAPS n°FOR-083-2027-02-08-20220755135
- Référencé Qualité Pôle Emploi en date du 26/10/2020,
- Habilité par l'INRS / formations SST - Habilitation n°1487614/2020/SST-01/O/07



**Intégrale Sécurité Formations est membre de la
Fédération Française de Protection Rapprochée**

Attestation d'Agrément pour dispenser les Certifications de branche A3P

**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
des organismes de prévention et de sécurité**

18-20 rue Edouard Jacques 75014 PARIS
WEB : www.lapreventionsecurite.org

Nous soussignés :

la CPNEFP, attestons par la présente que l'organisme de formation :

SASU INTEGRALE SECURITE FORMATIONS

Adresse de réalisation :
54 chemin du Carreou
83480 PUGET SUR ARGENS

a été agréé par la Commission Nationale Paritaire d'Agrément et de Certification (CNPAC) de la CPNEFP, qui s'est réunie le 23/08/2022

**Pour dispenser les Certifications de branche A3P de la Branche prévention et
sécurité privée :**

Sous le Numéro d'agrément :

832011201

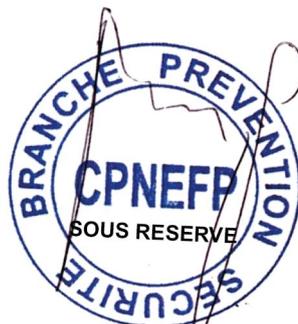
Valable jusqu'au 23/08/2025

L'organisme de formation s'engage à respecter l'ensemble des exigences résultant du cahier des charges validé par la CPNEFP et ce, pendant toute la durée de son agrément.

Fait à Paris le 03/10/2022 pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la Présidence,

La CPNEFP



consulter les AGREMENTS sur
www.lapreventionsecurite.org



CERTIFICAT N° 00159
VERSION 2

INTEGRALE SECURITE FORMATIONS

54, chemin du Carreau
83480 PUGET SUR ARGENS

N° de déclaration : 93830600283

SGS ICS, organisme certificateur, atteste que l'organisme susmentionné est certifié :



Pour la(les) catégorie(s) d'action concernée(s) :

- Les actions de formation
- Les actions de formation par apprentissage

Programme de certification :

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail dans sa version en vigueur,
- Règlement de certification SGS ICS en vigueur

Certification prévue selon l'article L.6316-1 du Code du Travail
 Délivré le : **29/10/2021**
 Valable jusqu'au : **20/10/2024**
 Edité le : **29/10/2021**

Le Directeur Certification

